

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1351

présenté par
M. Lioger, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 27, substituer au mot :

« par »,

les mots :

« prévus à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.